



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Politique de la formation professionnelle

Projets et activités des partenaires de la formation professionnelle

Rapport annuel 2017

9 février 2018

Introduction

Lors du Sommet national 2014 de la formation professionnelle, les partenaires de la formation professionnelle sont tombés d'accord pour considérer que la formation professionnelle suisse est un pilier essentiel de l'économie nationale – non seulement du point de vue strictement économique, mais pour la société dans son ensemble. La formation professionnelle mérite donc d'être consolidée pour lui permettre de rester le pendant attractif et équivalent des voies de formation générale et la garante de la formation du personnel qualifié nécessaire à notre économie. Afin de poursuivre le développement des offres de formation en adéquation avec les attentes de l'économie et de la société, les partenaires réunis au sommet ont approuvé les champs d'action prioritaires suivants:

- Formation professionnelle supérieure
- Maturité professionnelle et admission aux hautes écoles spécialisées
- Certification professionnelle et changement de profession pour les adultes
- Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Les partenaires de la formation professionnelle ont ajouté à ces champs d'action prioritaires les questions de la formation continue et de la mobilité, également à l'ordre du jour des éditions suivantes du Sommet national. Le présent rapport annuel a pour but de présenter les actions entreprises par les partenaires de la formation professionnelle au cours de l'année 2017 dans les différents champs mentionnés.

Les partenaires de la formation professionnelle mettent ainsi en œuvre la recommandation de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N), qui, dans un rapport daté du 22.3.2016, avait demandé au Conseil fédéral d'exiger, dans le cadre de son rôle stratégique, une mise en œuvre plus systématique des champs d'action prioritaire. C'est à cette demande que répond le rapport annuel des partenaires de la formation professionnelle, qui sera désormais publié chaque année.

→ *La version électronique du présent rapport est dotée de fonctions interactives. En cliquant sur les passages soulignés, on accède à des informations complémentaires.*

1 Certification professionnelle et changement de profession pour les adultes

Le projet «Certification professionnelle et changement de profession pour les adultes» a pour but d'accroître le taux de diplômés de la formation professionnelle initiale (AFP/CFC) parmi les adultes qui ne disposent pas de qualifications reconnues sur le marché du travail.

Lors de la Journée Certification professionnelle pour adultes organisée fin septembre 2017, le SEFRI a présenté les résultats de deux études auxquelles les partenaires de la formation professionnelle s'étaient associées dans le cadre de groupes d'accompagnement. L'une des études a porté sur les besoins des employeurs en matière de certification professionnelle pour adultes, et l'autre, sur les besoins et les expériences des adultes ayant terminé une formation professionnelle initiale.

Encore en 2017, le SEFRI a publié le manuel «[Formation professionnelle initiale pour adultes](#)». Celui-ci fait le point sur les possibilités existantes et présente les grands principes à respecter lors de la conception de nouvelles offres de formation.

Dans le cadre d'une série de mesures d'information et de sensibilisation prévues au cours des années 2017-2019, la campagne FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH 2017 a attiré l'attention du public sur le thème de la certification professionnelle et du changement de profession pour les adultes au moyen d'affiches, de spots télévisuels et d'informations sur sa page internet. Un groupe d'accompagnement composé de représentants des partenaires de la formation professionnelle garantit que la Confédération, les cantons et les entreprises soutiennent conjointement les mesures. Pour accompagner la mise en œuvre des mesures, un groupe d'experts sera en outre constitué avec, là encore, des représentants des différents partenaires.

La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a créé en mai 2017 la commission Certification professionnelle pour adultes, qui s'occupe d'une part de la coordination entre les cantons à l'échelle des régions linguistiques, et d'autre part de la coopération intercantonale au plan national. Elle traite notamment de questions relatives au financement. En parallèle, la CSFP évalue depuis 2016 le portail pour la certification professionnelle des adultes des cantons du Nord-Ouest de la Suisse. Les résultats de cette évaluation fourniront aux cantons des bases utiles au développement de leurs portails d'information et d'accès.

L'Union patronale suisse (UPS) a informé régulièrement ses membres sur la question au niveau de la direction, du Comité et d'un groupe de travail.

2 Formation professionnelle supérieure

Depuis janvier 2018, les personnes ayant suivi des cours préparant à un examen professionnel fédéral bénéficient d'un soutien financier de la Confédération. Le Conseil fédéral a approuvé le nouveau régime de financement axé sur la personne le 15 septembre 2017, en même temps que la modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr). Une équipe de projet et un groupe de pilotage, dans lequel les partenaires de la formation professionnelle étaient représentés (notamment cantons, [UPS](#), USS, USAM, Travail.Suisse), ont contribué à sa mise en place opérationnelle et stratégique entre 2013 et 2017.

En conséquence du financement axé sur la personne, les cantons ont abrogé l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) avec effet au 1^{er} janvier 2017. Durant une phase transitoire, les offres subventionnées au titre de l'AESS continueront d'être financées jusqu'à leur terme, de sorte à garantir un transfert sans accroc sous la compétence de la Confédération. Dans le domaine des écoles supérieures, les cantons subventionnent les filières d'études reconnues selon les mêmes conditions dans toute la Suisse. Les tarifs pour les années scolaires 2017/18 et 2018/19 ont été fixés et publiés. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) a développé en 2017 une procédure d'accompagnement structuré pour encourager l'entrepreneuriat dans le domaine de la gestion d'entreprise.

La Confédération a révisé l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES), qui règle la reconnaissance fédérale des études postdiplômes des écoles supérieures. L'ordonnance révisée est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017. La modification avait pour but de vérifier et d'éclaircir les structures, les processus et les responsabilités des acteurs. Les partenaires de la formation professionnelle ont eu l'occasion de donner leur avis dans le cadre de la consultation.

3 Maturité professionnelle et admission aux hautes écoles spécialisées

Le renforcement de la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1) vise à attirer davantage de jeunes vers cette voie de formation, en particulier dans les secteurs de l'économie où les diplômes HES sont importants pour la prospérité du pays (technique et technologies de l'information, architecture, construction et planification, chimie et sciences de la vie, et santé, par exemple). Un groupe de pilotage composé de représentants des partenaires de la formation professionnelle (notamment cantons, UPS, USS, USAM, Travail.Suisse) propose de modifier les conditions-cadres de sorte à permettre aux écoles d'étaler dans le temps la préparation à la maturité professionnelle. L'enseignement menant à la MP sera légèrement décalé par rapport à la durée de la formation menant au certificat fédéral de capacité (CFC). Certaines parties de l'enseignement menant à la MP pourront être organisées avant ou après l'apprentissage.

En mai 2017, le SEFRI a publié le rapport des résultats de la «Consultation sur les principes directeurs relatifs à la flexibilisation de la mise en œuvre de la maturité professionnelle en cours d'apprentissage dans les écoles». De façon générale, on constate qu'un besoin existe pour une flexibilisation des modèles d'enseignement menant à la MP. La majorité des personnes consultées considèrent que les principes directeurs formulés permettront de rendre la MP 1 plus attractive. Les principes directeurs, à l'exception d'un, sont unanimement approuvés.

Un deuxième projet partiel vise à faire mieux connaître les atouts de la maturité professionnelle, grâce à une campagne d'information et de communication ciblée. En 2017, afin de préparer ce projet partiel, les besoins des groupes cibles ont été identifiés en tenant compte des exemples de bonnes pratiques des cantons et des organisations du monde du travail, et un concept de mise en œuvre correspondant a été adopté. Sur ces bases, la Confédération élabore, avec un groupe de travail composé de représentants des partenaires de la formation professionnelle, les informations et les instruments qui seront mis à la disposition des partenaires, vraisemblablement dès l'été 2018.

4 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

La Confédération et les cantons ont entrepris des démarches pour adapter l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière aux défis actuels, notamment ceux de la numérisation, ainsi que pour resserrer ses liens avec l'économie.

La Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) a lancé en 2017 les travaux visant à l'élaboration de recommandations relatives à l'orientation professionnelle et scolaire à l'école obligatoire. Ces recommandations ont pour but de soutenir les cantons dans la mise en œuvre des plans d'études des régions linguistiques, dans lesquels l'orientation professionnelle et scolaire est thématisée.

Dans le domaine de la formation générale au niveau secondaire II, la CDIP mène une évaluation de [l'orientation universitaire et de carrière au gymnase](#), dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre des recommandations de la CDIP en la matière.

Le Centre suisse de services Formation professionnelle (CSFO) a présenté, avec le concours de la CDOPU, les défis et les besoins du futur dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire

et de carrière (OPUC) lors de la conférence spécialisée 2017 dédiée à ce thème, sous le titre «Orientation professionnelle, universitaire et de carrière 4.0». Outre les défis liés à la numérisation, on y a également traité les questions liées à l'orientation des adultes.

En avril 2017, a eu lieu la troisième [conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés](#), à laquelle ont participé des représentants de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux. Dans ce contexte, et conformément aux résultats de l'enquête sur les offres cantonales d'OPUC, des recommandations d'action ont été élaborées. Les partenaires de la formation professionnelle sont convenus d'examiner jusqu'à la prochaine conférence s'il est pertinent d'approfondir l'activité d'orientation pour les travailleurs âgés.

5 Formation continue

La loi fédérale sur la formation continue (LFCo) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elle a pour but de promouvoir la qualité et la transparence des offres de formation continue et d'améliorer l'égalité des chances. Dans ce contexte, le SEFRI a conclu une convention de prestations avec Travail.Suisse Formation TSF. L'accent y est mis sur «[L'accès à la formation continue pour les personnes souffrant d'un handicap](#)».

L'ordonnance sur la formation continue (OFCo) règle les domaines pour lesquels la LFCo prévoit un financement dont les critères doivent être précisés. Il s'agit, d'une part, d'aides financières en faveur d'organisations actives dans le domaine de la formation continue et, d'autre part, d'aides financières versées par la Confédération aux cantons pour encourager l'acquisition et le maintien de compétences de base chez l'adulte. L'OFCo est également entrée en vigueur début 2017.

La Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC) a lancé, conjointement avec la Fédération suisse Lire et écrire, la campagne «[Simplement mieux!](#)», qui a pour but de promouvoir les compétences de base chez les adultes afin de leur permettre d'accéder à des offres de formation formelle plus exigeantes.

Dans le contexte de cette campagne, le Conseil fédéral a adopté en novembre 2017, avec le [programme de promotion des compétences de base sur le lieu de travail](#), une mesure devant permettre aux travailleurs de satisfaire aux exigences du monde du travail en constante évolution, et en particulier de se maintenir dans la vie professionnelle active à un âge plus avancé. Cet axe prioritaire a été conçu en concertation avec les partenaires de la formation professionnelle (notamment cantons, [UPS](#), [USS](#), [USAM](#) et [Travail.Suisse](#)).

Depuis 2017, [Movendo](#), l'Institut de formation des syndicats, développe un réseau d'ambassadeurs pour la formation continue.

6 Mobilité

La CDIP a institué avec la Confédération la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM), qui a repris en janvier 2017, sous le nom de [Movetia](#), les tâches correspondantes de la Fondation ch. Movetia encourage et soutient les projets et activités dans le domaine des échanges et de la mobilité au niveau national et international en matière de formation et d'éducation, que ce soit dans le domaine scolaire ou extrascolaire. De plus, Movetia met en réseau les organisations et institutions actives dans le domaine des échanges et de la mobilité et rapproche les prestataires et les utilisateurs potentiels de projets et d'activités.

La Confédération et les cantons ont adopté conjointement, en novembre 2017, la stratégie suisse en matière d'échanges et de mobilité. Cette stratégie vise à accroître la reconnaissance des programmes d'échanges et de mobilité et à les renforcer afin d'atteindre des taux de participation plus élevés. A cet effet, il importe d'élargir et de développer les offres existantes et de garantir un accès facilité aux infor-

mations et aux offres. Enfin, la stratégie pose le cadre nécessaire pour une coopération et une coordination efficaces entre la Confédération, les cantons et les autres acteurs du domaine des échanges et de la mobilité.